

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

PROCES-VERBAL – SEANCE DU 31 octobre 2024

Le jeudi 31 octobre 2024 à 18 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de LACROPTÉ, dûment convoqués le 25 octobre 2024, se sont réunis en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Mme FAURE Claudine, Maire.

Présents :

C. FAURE , G.BASHFORD, F. RAMINE, , M.J LANCE, T. DUFRAIX , R. LESTANG, D. PRIVAT- A. MONTAURIOL, M.CHEVREUX, JM.CHINOUILH, I.FAURE, S. VIDOTTO, F.LADEUIL, C. LANDREVIE

Absents et excusés : JL BERNARD (procuration M.J Lance)

Présents : 14

Absents : 1

Quorum atteint

La séance est ouverte à 18 heures 30, Isabelle Faure a été élue secrétaire de séance.

* * * * *

ORDRE DU JOUR

- Création poste
- Mise à jour ratios et régime indemnitaire
- Convention MNT
- Réforme attribution logements sociaux
- Procédure reprises de concessions
- Vente concessions
- Procédure déclassement et aliénations de chemins et fixation tarif
- Questions diverses

Création poste

Promotion par dérogation interne de notre secrétaire de mairie qui passe du grade d'Agent administratif 2^{ème} classe à Rédacteur.

Le conseil municipal, par délibération, accepte de créer ce poste. L'agent sera donc rédacteur stagiaire pendant 6 mois à compter du 01 janvier 2025 puis Rédacteur après.

Mise à jour ratios et régime indemnitaire

Suite à la mise à jour des grades des agents, il y a lieu d'actualiser les ratios. De ce fait, le régime indemnitaire concernant la modification des conditions de maintien en cas d'absence sera aussi révisé.

Convention MNT

Mme le Maire expose au conseil municipal qu'à partir de 2025, une participation est demandée à la collectivité, sous condition de validation d'un contrat groupe labellisé, est versée à chaque agent pour le maintien de salaire.

La proposition du contrat MNT a été retenue par le Centre de Gestion de la Dordogne.

Le conseil municipal délibère et accorde une participation de 7€ mensuelle à chacun sur la base du salaire (minimum obligatoire).

Réforme attribution logements sociaux

Mme le Maire fait part au conseil que dans le cadre de la réforme des attributions de logement social, le conseil municipal doit se prononcer sur le rôle d'accueil et d'information du demandeur. Pour ce faire, deux propositions sont présentées. Après délibération, le conseil municipal décide de retenir la proposition n° 1 : décision de constituer un 1^{er} niveau d'accueil et d'information pour les demandeurs de logement social.

Procédure reprises de concessions

Mme le Maire fait part au conseil qu'une famille de la commune souhaite acquérir une concession attenante à celle déjà existante. Le conseil municipal valide cette demande. Cette concession sera permanente.

Mme Le Maire informe le conseil municipal des nouvelles conditions de reprise des concessions. Procédure plus simple et délais plus courts. Le conseil municipal discute sur ces nouvelles conditions qui vont être appliquées. Une information à la population a été affichée au niveau du cimetière.

Les propriétaires des sépultures jugées trop dangereuses ont reçu un courrier les informant de faire le nécessaire pour une remise en état. La plupart sont déjà intervenus.

Vente concessions

Suite à la fin de la procédure de reprise mise en place depuis 2014, deux sépultures sont proposées à la vente. Le conseil municipal discute sur le prix et les conditions. Le conseil municipal accepte d'engager les travaux pour que celles-ci soient disponibles dès que possible. Les travaux de remise en état sont à la charge de la collectivité.

Le conseil municipal délibère et fixe le prix de ces concessions à 5 000 €. Ce prix sera évolutif en fonction du coût de la réduction des corps.

Procédure déclassement et aliénations de chemins et fixation tarif

Une partie du Chemin de Bontemps (Impasse Jean de Beauvais) est un chemin privé. Le chemin rural qui desservait les maisons de Bontemps était l'Impasse des Près de Gervais. Les administrés desservis par ce chemin ont approprié ce chemin entre chez eux et les habitations anciennement famille « Personne » ce qui pose problème, entre autres, pour les travaux de canalisation d'eau prévus. Ces canalisations doivent passer sur le terrain public donc au vu de la carte, par l'Impasse des Près de Gervais et rejoindre l'Impasse Jean de Beauvais sur la partie chemin rural afin d'alimenter toutes les habitations.

Mme Le Maire a proposé aux riverains concernés de procéder à une vente (échange) de terrains (partie entre Impasse des Près de Gervais et Impasse Jean de Beauvais contre la partie Impasse Jean de Beauvais qui est privée). Cette démarche engage des frais : géomètre, commissaire-enquêteur, notaire qui seront supportés par le demandeur. La mairie est en attente du retour de ces administrés.

Deux autres demandes d'aliénations de chemins ont été évoquées : Mme le Maire répondra à ces courriers en informant les demandeurs des conditions de vente.

Questions diverses

Travaux mairie : les travaux sont commencés

Logement « Le Chalet » : Le conseil municipal accepte de conserver la climatisation fournie et posée par les locataires. La facture sera fournie et une contrepartie sera effectuée.

Boulangerie : Le maître d'œuvre a rencontré l'artisan retenu suite à l'envoi du devis pour un four à bois. Mme Le Maire engage les démarches nécessaires pour le recrutement d'un boulanger : annonce déposée sur le site SOS VILLAGES et validation auprès de la CCI pour la recherche d'un candidat.

Terrains SPLA du lotissement des Farges : tous les lots sont vendus. Le dernier acte de vente vient d'être signé.

Eglise : les travaux sont terminés. La première manifestation festive aura lieu en même temps que la soirée de Noël prévue le samedi 21 décembre.

Fontaine du Ronlet : Suite aux constats transmis par les riverains, un panneau sera installé indiquant l'interdiction de camper.

Une administrée demande l'autorisation de présenter sa société et d'organiser une vente de produits non alimentaires. Une réunion sera mise en place. Le conseil municipal est convié.

Mme le Maire a reçu la visite d'une sage-femme qui souhaite ouvrir un cabinet sur la commune. Les locaux de l'ancienne école (cantine + réfectoire) ont été visités et conviendraient. Une demande doit être faite par le demandeur auprès du conseil de l'ordre des sage-femmes. Si l'avis est favorable, des travaux seront nécessaires pour une mise en conformité. Le conseil municipal discute sur ce projet.

La séance est levée à 20 heures 30.